



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2020-005

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2020

Sommaire

74_Préf_Präfecture de Haute-Savoie

74-2020-01-09-008 - Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-003 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en préfecture et sous-préfectures en Haute-Savoie (4 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2020-01-09-008

Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2020-003 portant délégation
de signature en matière d'ordonnancement secondaire en
préfecture et sous-préfectures en Haute-Savoie



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction des ressources humaines
et du budget
Bureau de l'organisation
administrative
Réf : BOA/AF

Annecy, le 09/01/2020

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2020-003

portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en préfecture et sous-préfectures en Haute-Savoie

VU la loi organique n° 2001.692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2005.779 du 12 juillet 2005 ;

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2005.1621 du 22 décembre 2005 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et dans les départements ;

VU le décret du 3 novembre 2016 portant nomination de M. Pierre LAMBERT, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU les décrets nommant Mme Florence GOUACHE, secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie, M. Wahid FERCHICHE, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie, M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains et M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

VU l'ensemble des arrêtés ministériels et des arrêtés des préfets de région portant règlement de comptabilité publique pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU les décisions préfectorales affectant les agents au sein des services de la préfecture de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre de la gestion des crédits pour lesquels le préfet du département de la Haute-Savoie est ordonnateur secondaire, délégation est donnée pour la signature des commandes, contrats et marchés, subventions et décisions individuelles, la constatation du service fait et l'établissement de tous certificats nécessaires à certaines demandes de paiement à :

- Mme Florence GOUACHE, secrétaire générale de la préfecture.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GOUACHE, délégation est donnée au sous-préfet chargé de son intérim et de sa suppléance.

Article 2 : La délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté est donnée à :

- M. Wahid FERCHICHE, directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie pour les dépenses relevant du cabinet et de sa résidence dans la limite des crédits alloués.
- M. Nicolas GAILLARD, attaché principal, chef du bureau de la représentation et de la communication de l'État, dans le cadre des dépenses effectuées par carte achat pour les affaires relevant du cabinet.

- M. Richard-Daniel BOISSON, sous-préfet de l'arrondissement de Thonon-les-Bains, pour les dépenses relevant de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains, et de sa résidence dans la limite des crédits alloués.
- Mme Anne-Gaëlle BAILLY, attachée principale d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Thonon-les-Bains dans le cadre des dépenses effectuées par carte achat pour les affaires relevant de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains.

- M. Bruno CHARLOT, sous-préfet de l'arrondissement de Bonneville, pour les dépenses relevant de la sous-préfecture de Thonon-les-Bains, et de sa résidence dans la limite des crédits alloués.
- Mme Isabelle ANTHONIOZ, attachée d'administration de l'État, secrétaire générale de la sous-préfecture de l'arrondissement de Bonneville dans le cadre des dépenses effectuées par carte achat pour les affaires relevant de la sous-préfecture de Bonneville.

- M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois pour les dépenses relevant de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, et de sa résidence dans la limite des crédits alloués.
- M. Aurélien PELTAN, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois dans le cadre des dépenses effectuées par carte achat pour les affaires relevant de la sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.

Article 3 : Délégation de signature est donnée sur le programme 161 pour un montant limité à 1000 euros par demande d'engagement juridique, à Mme Catherine HALLER, attachée principale d'administration de l'État, cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles.

Article 4 : La délégation de signature prévue à l'article 1 du présent arrêté est donnée sur les programmes 354, 723, 348, 349, 148, 216 et 176 sans limitation de montant à Mme Nathalie BRAT, attachée hors classe d'administration de l'État, directrice des ressources humaines et du budget.

De plus, Mme Nathalie BRAT est autorisée à :

- signer électroniquement les marchés supérieurs à 25 000 € dans l'outil PLACE ;
- les demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État, y compris les admissions en non valeur de créances de l'État étrangères à l'impôt et au domaine, les décisions d'opposition ou de relèvement de la prescription quadriennale ;

- les ordres de recettes rendus exécutoires ;
- tous documents, demandes de paiement et autres pièces concernant la comptabilité de l'État et relatifs au budget de fonctionnement et au patrimoine immobilier de la préfecture, à l'action sociale du ministère de l'intérieur, à la prise en charge des indemnités, allocations, prestations familiales et rémunérations de l'ensemble des personnels dont la gestion est assurée par la préfecture de la Haute-Savoie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT, la délégation prévue aux deux premiers alinéas de l'article 4 est donnée dans la limite de 2000 € à Mme Catherine MARCINKOWSKI, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des ressources humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie BRAT et de Mme Catherine MARCINKOWSKI, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie DUMONT, attachée d'administration de l'État, animatrice de formation.

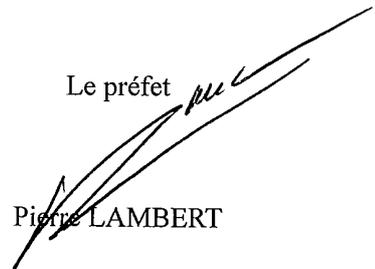
Article 5 : Dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Ange DEPOLLIER, secrétaire administrative de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, coordinatrice départementale des dépenses à la préfecture de la Haute-Savoie et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christine DUFFAUD, adjointe administrative principale de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer, sa suppléante pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Ange DEPOLLIER et de Mme Christine DUFFAUD, Mme Catherine DEPRES, adjointe administrative principale de 1ère classe, assure l'intérim du poste avec délégation identique.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

Article 7 : La secrétaire générale de la préfecture de la Haute-Savoie,
le directeur départemental des Finances publiques de l'Isère,
le directeur régional des Finances publiques du Rhône
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet


Pierre LAMBERT

ANNEXE 1
LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
104	Intégration et accès à la territorialité française	Ministère de l'Intérieur
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des conditions de travail	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de dialogue social
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Préfet régional
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Ministère de la région de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
120	Concours financiers aux départements	Ministère de la région de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
121	Concours financiers aux régions	Ministère de la région de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
122	Concours spécifiques et subventions	Ministère de l'Intérieur
123	Concours spécifiques et subventions	Ministère de l'Intérieur
124 (DSD) (DSD) (DSD)	Concours spécifiques et subventions	Ministère de l'Intérieur
125 (DSD) (DSD)	Concours de travail gouvernemental	Services du Préfet régional
148	Fonction publique	Ministère de la région de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique
141	Intervention des services départementaux	Ministère de l'Intérieur
145	Cours d'Etat et autres juridictions administratives	Services du Préfet régional
149	Renseignements et réponses en faveur de monde carcéral	Ministère de la justice
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
207	Sécurité et éducation civiques	Ministère de l'Intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère des affaires étrangères
215 (actions locales)	Crédits et pilotage des politiques de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
216 (actions locales)	Crédits et pilotage des politiques de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
218 (actions locales)	Crédits et pilotage des politiques de l'Intérieur	Ministère de l'Intérieur
218	Crédits et pilotage des politiques économiques et financières	Ministère de l'économie et des finances
222	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur
301	Développement agricole et rural	Ministère de l'Intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'Intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur
307 (opérations territoriales FEDER)	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur
309	Recettes des ministères de l'Etat	Ministère de l'économie et des finances
310	Recettes des ministères de l'Etat	Ministère de l'économie et des finances
723	Coopération avec dépenses locales	Ministère de l'économie et des finances
723	Partenaires sociaux d'arrondissement et des villages de gares et autres personnes	Ministère de l'économie et des finances
754	Contributions à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière	Ministère de l'Intérieur
812	CAS Avoies sur le territoire des départements (concernant les lignes, dépenses, dépenses, subventions et autres opérations)	Ministère de l'économie et des finances
Fonds Européens	FEDER région(s) 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)	Géré par le Ministère de l'Intérieur
	FEDER coopération territoriale européenne (transnational - région(s) 2000-2006 et 2007-2013)	Géré par le Ministère de l'Intérieur
	FEDER plus décentralisés (plurirégionaux)	Géré par le Ministère de l'Intérieur
	FEDER - Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Géré par le Ministère de l'Intérieur

354 ADMINISTRATION TERRITORIALE DU L'ÉTAT